

Questions orales

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Il est bien curieux, monsieur le Président, que 117 pêcheurs aient dû venir à Ottawa pour s'entretenir avec le ministre des Pêches et des Océans.

Je poserai ma question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Depuis 1971, nous tentons sans succès de conclure une entente avec les États-Unis sur l'interception du saumon sur la côte ouest. Il arrive souvent que les négociations soient bloquées par de puissants hommes politiques d'Alaska, d'Oregon et de Washington. Pour sa part, le gouvernement fédéral n'a pas fait preuve de beaucoup d'initiative pour négocier une entente acceptable pour les habitants de la Colombie-Britannique, surtout les pêcheurs. Le ministre accepterait-il de se mêler lui-même de négocier une entente acceptable avec les États-Unis afin de protéger et nos ressources et les emplois de nos pêcheurs?

M. Brian Tobin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je tiens à signaler que ces 117 pêcheurs ont dû venir à Ottawa pour que l'opposition puisse se rendre compte enfin que la côte ouest avait des difficultés.

En ce qui concerne la négociation d'un traité sur le saumon avec les États-Unis, il faut dire et répéter que le Canada et les États-Unis ont conclu un accord en 1983. Le document a été signé. On croyait qu'avec un peu de bonne volonté de part et d'autre le traité serait ratifié. Mais nous n'avons pu le faire.

La position du Canada était tout à fait simple. Ou bien, comme certains le proposent, semble-t-il, il fallait dire aux pêcheurs de la Colombie-Britannique que nous faisons marche arrière après avoir conclu un traité avec les Américains, ou bien déclarer qu'il est inacceptable pour le Canada de céder encore davantage de ses ressources, de tolérer qu'un groupe de pression d'Alaska dicte sa conduite à l'administration américaine, et quitter la table des négociations en attendant que des propositions réalistes nous permettent de protéger les droits de nos pêcheurs. Voilà la question.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE

LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE HAUTE TECHNOLOGIE
DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

Un rapport de la compagnie Fantus de Chicago démontrait, et confirmait que la région de Montréal représentait un avantage appréciable comme site d'implantation d'entreprises à haute technologie comparativement à des endroits comme Boston, New-York, Los Angeles et d'autres. Cependant, ces avantages reliés aux coûts d'implantation et d'opération étaient diminués à cause de certaines politiques du gouvernement du Québec, comme la thèse de l'indépendance et la Loi 17 qui diminuent les avantages pour ces industries.

Je demanderais donc au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie s'il a communiqué avec son homologue du Québec de façon à informer ce dernier du contenu du rapport en cause ainsi que des dangers que représente la thèse séparatiste pour l'avenir de la haute technologie dans la région de Montréal, ce qui va compromettre des milliers d'emplois pour le Québec.

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il me semble que le rapport en cause a simplement confirmé ce que l'on sait déjà, c'est-à-dire que la région de Montréal, en fait la province de Québec, est un endroit très important, très attirant, très séduisant pour les investisseurs. Seulement, il faut une stabilité politique. Je n'ai pas encore parlé à mon homologue, mais j'ai l'intention de lui envoyer une copie du rapport en cause, parce que ainsi que je le disais, cela confirme tout à fait, et à 100 p. 100, les déclarations que nous avons faites dans le passé à la suite des études publiques faites ici et au Québec.

* * *

[Traduction]

LE NORD CANADIEN

L'ENTENTE AVEC LE CEDA SUR LES REVENDICATIONS
TERRITORIALES—LE TRAITEMENT PRÉFÉRENTIEL ACCORDÉ À
UN GROUPE D'AUTOCHTONES

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Deux ententes ont été conclues sur les revendications territoriales, l'une avec le Conseil des Indiens du Yukon et l'autre avec le Comité d'étude des droits des autochtones. Il y a eu d'excellentes négociations et les négociateurs méritent des félicitations. Il y a toutefois deux problèmes importants: le problème de chevauchement dont le ministre a parlé à la Chambre la semaine dernière et celui qui préoccupe beaucoup plusieurs groupements, notamment le Conseil des Indiens du Yukon, la bande Old Crow, les Dénés, les Métis et la Fédération canadienne des entreprises indépendantes. Il s'agit de la clause où l'on accorde un traitement préférentiel de 10 p. 100 à un des groupements signataires de l'entente avec le CEDA. Le ministre est au courant. Que compte-t-il faire au sujet de cette clause?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, sur le plan pragmatique, la clause ne s'appliquera peut-être pas beaucoup parce que le CIY a dit dans son entente qu'il n'était pas disposé à donner la préférence au CEDA dans le cadre de son entente. La réciprocité est finie parce que le CEDA ne l'accordera pas au CIY. Par conséquent, les représentants du Yukon n'ont pas à se préoccuper au sujet d'une éventuelle prolifération des bénéficiaires venant au Yukon en vertu de l'entente avec le CEDA.